

France : L'augmentation des retards de paiement inquiète les entreprises françaises

Baromètre des pratiques de paiement Atradius





Annexe
statistique

Top 5

Allemagne
Etats-Unis
Espagne
Italie
Belgique

Source: WTEx

Importations

Top 5

Produits manufacturés
Aéronautique
Industrie Pharmaceutique
Machines industrielles
Hydrocarbures

Source: Le Chiffre du commerce extérieur,
Direction générale des douanes et droits indirects

Exportations

Top 5

Aéronautique
Produits pétroliers raffinés
Produits manufacturés
Hydrocarbures
Machines industrielles

Source: Le Chiffre du commerce extérieur,
Direction générale des douanes et droits indirects

En France, le nombre de défaillances devrait augmenter de 3 % cette année en raison du ralentissement de l'activité économique. Les perspectives sont plus optimistes en ce qui concerne les dépenses des ménages, la confiance des consommateurs ne cessant de progresser. Bien que les investissements soient prévus à la baisse, ils devraient rester plus dynamiques que l'activité économique en général. En 2020, le nombre de défaillances devrait se stabiliser.



Yves Pierre Poinot, Directeur Général d'Atradius France, commente

“

L'économie française devrait connaître un taux de croissance de 1,3 % cette année, principalement grâce à une demande intérieure résiliente. En revanche, l'instabilité de l'environnement international devrait peser sur l'activité économique du pays, notamment en raison des difficultés que connaît l'économie allemande et des conditions financières difficiles en Italie. L'escalade des tensions commerciales, ainsi que les incertitudes quant à l'issue du Brexit, font peser des risques de baisse sur les prévisions actuelles de croissance. Ces facteurs menacent la stabilité financière des entreprises et laissent prévoir une augmentation des défaillances.

Les résultats de l'enquête menée en France révèlent que les entreprises sont de plus en plus prudentes dans l'octroi de délais de paiement à leurs clients, car elles ressentent le risque accru de défaillances qui en découle. De nombreuses entreprises déclarent avoir été durement touchées par les retards de paiement et beaucoup sont pessimistes quant à l'avenir.

”

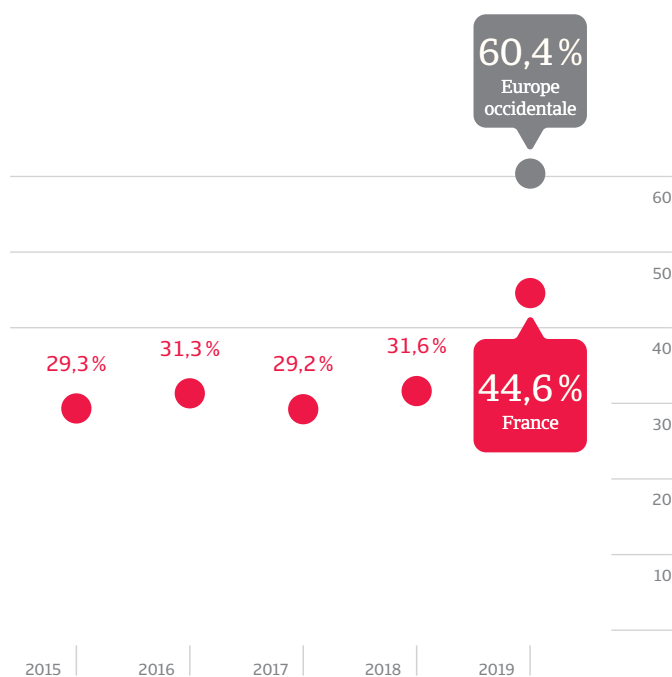
Les entreprises françaises font moins de vente à crédit que dans le reste de l'Europe occidentale

Les résultats de l'enquête en France montrent que 44,6 % des ventes B2B sont effectuées à crédit (contre 31,6 % l'an dernier). Il s'agit de la plus faible proportion de ventes à crédit enregistrée dans l'ensemble des pays d'Europe occidentale, nettement inférieure à la moyenne d'Europe occidentale de 60,4 % (contre 41,4 % l'année dernière). Bien que les entreprises françaises interrogées accordent des conditions de crédit à leurs clients B2B plus souvent qu'il y a un an, le pourcentage de leurs ventes à crédit est le plus faible d'Europe occidentale. Les fournisseurs français interrogés ont l'approche la plus prudente d'Europe occidentale en matière de crédit commercial en cette période économique difficile, et sont plus inquiets quant aux risques de défaut de paiement liés à la vente en paiement différé.

Les conditions d'octroi de délais de paiement par les entreprises françaises sont aussi strictes que l'an dernier

Les entreprises françaises interrogées semblent réticentes à l'idée d'octroyer aux clients B2B des délais de paiement plus long que l'an dernier. Les incertitudes concernant l'évolution de la politique commerciale dans le monde entier pèsent lourdement sur l'activité économique et augmentent considéra-

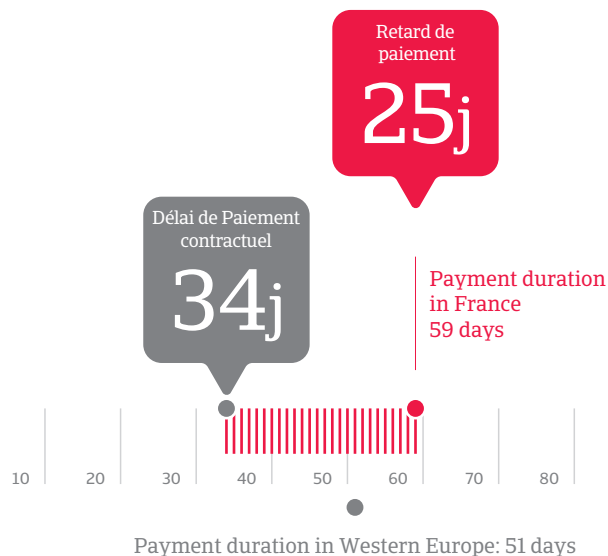
Part des ventes à crédit B2B en France



Echantillon : Entreprises interrogées (présentes sur le marché domestique et à l'export)
Source : Baromètre des Pratiques de Paiement Atradius - Octobre 2019



Délais de paiement en France



j = moyenne en jours

Echantillon : Entreprises interrogées (présentes sur le marché domestique et à l'export)
Source : Baromètre des Pratiques de Paiement Atradius - Octobre 2019

blement les risques financiers. Ceci peut expliquer pourquoi les délais moyens de paiement enregistrés en France s'établissent à 34 jours à compter de la facturation (contre 33 jours l'an dernier). Ces chiffres sont conformes à la moyenne de 34 jours pour l'Europe occidentale.

Contrairement à leurs pairs d'Europe occidentale, les entreprises françaises effectuent plus souvent des provisions pour créances douteuses qu'elles ne relancent

Les techniques de credit management les plus utilisées par les entreprises en France sont l'analyse de la solvabilité et les provisions pour créances douteuses. Des analyses de crédit sont effectuées avant de prendre des décisions commerciales, notamment concernant les délais de paiement, par 31 % des entreprises interrogées (contre 35 % en Europe occidentale). Les provisions pour créances douteuses sont également utilisées par 31 % des entreprises françaises (24 % en Europe occidentale) et sert souvent à compenser d'éventuelles incertitudes dans l'analyse de la situation financière de l'acheteur. La généralisation de l'utilisation de ces techniques de credit management pourrait refléter une crainte accrue du risque de défaut de paiement découlant de la vente à crédit, dans un contexte économique plus difficile. Beaucoup plus d'entreprises françaises (près de 30 %) qu'en Europe occidentale (22 %) ont déclaré avoir demandé à des clients B2B de payer leurs factures comptant ou à des conditions plus contraignantes que

celles accordées en 2018. Ceci confirme la prise de conscience accrue par les fournisseurs français du risque de défaut de paiement lié à la vente à crédit. Toutefois, il faut souligner que 22 % des entreprises françaises interrogées (soit nettement plus que les 16 % en moyenne en Europe occidentale) ont opté pour l'auto-assurance au cours de l'année écoulée.

Plus d'entreprises françaises qu'en Europe occidentale se sont déclarées être fortement touchées par les retards de paiement

32,3 % du montant total des factures B2B émises au cours de l'année dernière par les entreprises interrogées en France restait impayé à la date d'échéance et était donc en retard de paiement. Ce chiffre est supérieur à la moyenne régionale de 29 %. Conséquence de l'augmentation des délais de paiement consentis (63,4 % des factures payées à temps contre 55,9 % l'an dernier), les entreprises françaises interrogées ont déclaré une diminution de 3 jours de leurs délais réels de règlement des créances B2B, par rapport à 2018 (59 jours contre 62 jours l'année précédente). Cette variation est en ligne avec les observations faites sur l'ensemble de l'Europe occidentale, où le délai de règlement des factures B2B a diminué, passant à 51 jours en moyenne contre 57 l'an dernier. Malgré leur perception accrue des risques de défaut de paiement et l'approche prudente en matière de crédit commercial qui en découle, beaucoup plus d'entreprises françaises (81 %) qu'en Europe occidentale (58 %) ont déclaré que leurs activités avaient été fortement affectées par les retards de paiement. Pour protéger leur activité contre les retards de paiement, un pourcentage nettement plus important d'entreprises (36 %) qu'en Europe occidentale (26 %) ont pris des mesures pour protéger leur trésorerie. De même, un pourcentage d'entreprises plus élevé en France (32 %) qu'en Europe occidentale (20 %) a eu recours au financement auprès des banques et des factors. En ce qui concerne le recouvrement des factures en retard de





Le marché français des biens de consommation durable ne devrait pas rebondir en 2019, du fait d'un environnement économique plus difficile

Baromètre des Pratiques de Paiement Atradius - Octobre 2019

paiement depuis plus de 90 jours, celui-ci semble moins performant qu'il y a un an. Les résultats de l'enquête montrent que le pourcentage de créances définitivement irrécouvrables a augmenté à 1,9 % (en hausse par rapport à 1,1 %) au cours de la dernière année. C'est toutefois en deçà de la moyenne de 2,2 % pour l'Europe occidentale.

Près d'un tiers des entreprises françaises s'attendent à une détérioration des pratiques de paiement de leurs clients au cours des prochains mois

Un pourcentage bien inférieur d'entreprises françaises (45 %) qu'en Europe occidentale (55 %) pense qu'au cours des prochains mois, les comportements de paiement de leurs clients B2B resteront les mêmes qu'actuellement. 30 % des entreprises interrogées (soit plus que les 25 % en Europe occidentale) s'attendent à une détérioration des pratiques de paiement au cours de la même période. Plus précisément, la détérioration prévue devrait entraîner une augmentation des créances en long retard de paiement c'est-à-dire en retard depuis plus de 90 jours. Afin de renforcer la protection de la rentabilité des entreprises contre le risque de défaillance de leurs clients, beaucoup plus d'entreprises françaises (37 % versus 28 % en Europe occidentale), prévoient de demander des règlements comptants à leurs clients B2B. 35 % des entreprises interrogées renforceront les contrôles de la solvabilité sur leurs clients et feront des relances. Beaucoup plus d'entreprises françaises interrogées (36 %) qu'en Europe occidentale (25 %) se disent préoccupées par l'accès au financement bancaire et craignent que celui-ci devienne plus difficile au cours des prochains mois. En moyenne, 36 % des entreprises françaises interrogées chercheront à compenser leurs coûts d'investissement en réduisant leurs dépenses de fonctionnement.



Yves Pierre Poinot, Directeur Général d'Atradius France, commente

“

Par conséquent, le climat économique devient plus incertain et volatile. Une analyse sérieuse de la qualité de leurs clients et une gestion structurée de leurs créances commerciales, sont essentielles pour garantir leurs flux de trésorerie et éviter de graves problèmes de liquidités. L'entreprise pourra ainsi croître en toute sécurité malgré les difficultés économiques.

”



Vue d'ensemble des comportements de paiement en France

Par secteur d'activité

Les clients B2B du secteur de la chimie sont ceux qui ont les délais de paiement les plus longs. A l'inverse, le secteur des biens de consommation durables affiche les délais de paiement les plus courts

D'après les résultats de l'enquête menée en France, les délais de paiement les plus longs sont observés dans le secteur de la chimie (délai moyen de 69 jours à compter de la facturation). Les délais moyens de paiement dans les autres secteurs vont de 48 jours dans le secteur des machines, à 27 jours dans le secteur agroalimentaire. Enfin, le secteur des biens de consommation durables affiche une moyenne de 26 jours.

Le risque de crédit commercial s'est fortement aggravé dans le secteur de la chimie au cours de l'année passée

Malgré l'assouplissement des conditions de crédit, les pratiques de paiement des clients B2B dans le secteur de la chimie se sont fortement dégradées au cours de l'année écoulée. Toutefois, c'est le secteur français des machines qui enregistre la plus forte proportion de retards de paiement (43 % de la valeur totale des factures émises dans ce secteur restent impayées à la date d'échéance). Dans les autres secteurs français étudiés, le pourcentage moyen de factures en retard de paiement varie de 33 % dans la construction et les biens de consommation durables, à 27 % dans le secteur des transports. Le plus faible pourcentage de factures B2B en retard de paiement a été enregistré dans le secteur agroalimentaire.

Le secteur des produits chimiques confronté à une nette augmentation de ses délais de règlement de ses clients B2B

Dans la lignée de la forte dégradation du risque de crédit commercial dans le secteur des produits chimiques en France, le pourcentage des créances échues depuis longtemps et considérées comme irrécouvrables a fortement augmenté au cours de l'année écoulée (2,4 % contre 1,3 % un an auparavant). Au cours de la même période, le recouvrement des créances en retard de paiement dans le secteur agroalimentaire s'est amélioré avec une diminution à 1,6 % des ventes à crédit B2B, contre 1,8 % l'an dernier. Le secteur français des TIC/électronique enregistre la plus faible proportion de créances considérées comme irrécouvrables (1,4 %).



Atradius : Résultats clés

69 jours
de délai de paiement réel en moyenne pour les clients B2B des fournisseurs français dans le secteur de la chimie.

Un pourcentage nettement supérieur au 29% en moyenne en Europe occidentale.

Baromètre des Pratiques de Paiement Atradius - Octobre 2019

Vue d'ensemble des comportements de paiement en France

Par taille d'entreprise

Les grandes entreprises françaises ont accordé en moyenne les délais de paiement les plus longs

Les entreprises interrogées dans les grandes entreprises françaises ont accordé les délais de paiement les plus longs aux clients B2B, avec une moyenne de 57 jours. Les microentreprises sont à 24 jours en moyenne et les PME à 33 jours.

Les grandes entreprises confrontées à une forte augmentation des délais de règlement de leurs clients B2B

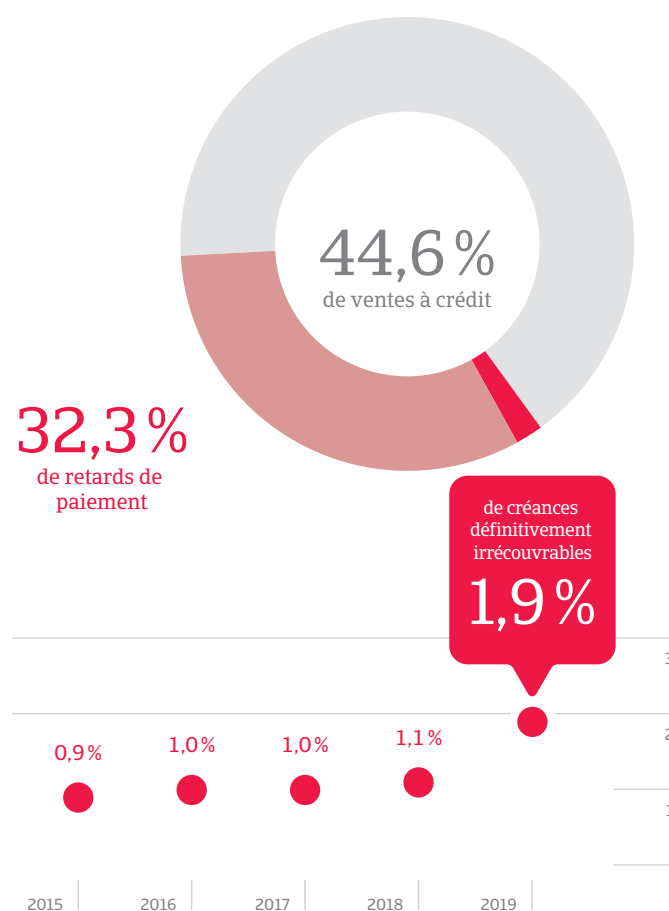
Les grandes entreprises sont les plus lentes à recouvrer les factures en retard de paiement, le délai de règlement des factures étant en moyenne de 86 jours (contre 41 jours il y a un an). En revanche, les comportements de paiement des clients B2B des PME françaises se sont nettement améliorés au cours de l'année écoulée. La proportion de factures réglées dans les délais a augmenté de 8 % par rapport à l'année précédente. Grâce à cette amélioration, les PME françaises recouvrent désormais leurs factures en retard de paiement bien plus rapidement que l'année dernière (en moyenne 59 jours à compter de la facturation, contre 66 l'année dernière). Concernant les microentreprises françaises, la moyenne est de 43 jours à compter de délais de règlement stable par rapport à l'année dernière).

Forte augmentation des factures irrécouvrables

Malgré l'amélioration des pratiques de paiement de leurs clients B2B, les PME françaises enregistrent la plus forte proportion de factures avec de longs retard de paiement considérées comme définitivement irrécouvrables (2,2 % contre 1,3 % l'an dernier). Il en va de même pour les grandes entreprises, où ce pourcentage est passé de 1,1 % l'an dernier à 1,8 %. Les microentreprises sont quant à elles à 1,1 % (contre moins de 1 % il y a un an) de factures irrécouvrables.

Pourcentage de créances B2B irrécouvrables en France

(% du volume total des créances B2B)



Echantillon : Entreprises interrogées (présentes sur le marché domestique et à l'export)
Source : Baromètre des Pratiques de Paiement Atradius - Octobre 2019



Méthodologie de l'étude de l'Europe occidentale

Objectifs de l'étude

Atradius réalise chaque année des études sur les pratiques de paiement des entreprises et publie à cet occasion un Baromètre des Pratiques de Paiement. Cette étude consacrée à l'Europe occidentale est un élément du Baromètre des Pratiques de Paiement de 2019 et concerne 13 pays (Autriche, Belgique, Danemark, France, Allemagne, Royaume-Uni, Grèce, Irlande, Italie, Espagne, Suède, Suisse et les Pays-Bas). Suite à un changement de méthodologie, certaines comparaisons entre l'année passée et cette année n'ont pu être faites.

Sur base d'un questionnaire, 2770 entreprises ont pu être interrogées par Conclusr Research uniquement pour Atradius et sans combinaison avec d'autres thèmes.

Méthodologie de l'enquête

- Population ciblée : entreprises de 13 pays (Autriche, Belgique, Danemark, France, Allemagne, Royaume-Uni, Grèce, Irlande, Italie, Espagne, Suède, Suisse et les Pays-Bas). Ont été interrogées les personnes en charge de la gestion du poste clients.
- Processus de sélection : Enquête internet : les entreprises ont été sélectionnées et contactées en utilisant un panel international internet. Une identification du contact en charge de la gestion du poste clients a été faite au début du questionnaire.
- Echantillon : N = 2770 personnes ayant répondu au questionnaire au total (approximativement n = 200 personnes par pays). Dans chaque pays, un quota minimum a été défini selon 3 catégories de taille d'entreprise.
- Questionnaire : en ligne d'environ 15 minutes. Période de l'enquête : 3^{ème} trimestre 2019.

Echantillon total interviewé = 2770

Pays	n	%
Autriche	221	8,0%
Belgique	216	7,8%
Danemark	200	7,2%
France	209	7,6%
Allemagne	210	7,6%
Royaume-Uni	223	8,0%
Grèce	200	7,2%
Irlande	204	7,3%
Italie	225	8,1%
Espagne	229	8,3%
Suède	214	7,7%
Suisse	209	7,7%
Pays-Bas	210	7,6%
Secteur Industrie	n	%
Commerce de gros/Commerce de détail/ Distribution	945	34,1%
Industrie	1.526	55,1%
Services	299	10,8%
Taille d'entreprises	n	%
Micro-entreprises	936	33,8%
PME/PMI (Petites et moyennes entreprises)	946	34,8%
Grandes entreprises	945	31,4%

Il est possible que la somme de certains résultats soit supérieure ou inférieure à 100%, dû à l'utilisation d'arrondis. Plutôt que d'arrondir à 100%, nous avons choisi de ne pas modifier les résultats individuels pour qu'ils reflètent le plus possible la réalité des réponses.

Clause de non-responsabilité

Le présent rapport est uniquement fourni à titre informatif et ne saurait servir de recommandation pour des transactions, investissements ou stratégies envers tout lecteur. Les lecteurs doivent prendre leurs propres décisions indépendantes quant aux informations fournies, qu'elles soient commerciales ou non. Bien que nous ayons tout mis en œuvre pour nous assurer que les informations contenues dans le présent rapport aient été obtenues via des sources fiables, Atradius ne saurait être tenu pour responsable de toute erreur ou omission ou des résultats obtenus suite à l'utilisation des présentes informations. Toutes les informations du présent rapport sont fournies "telles quelles", sans garantie d'intégralité, d'exactitude, de ponctualité ou des résultats obtenus par son utilisation, et sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite. Atradius, ses partenariats ou sociétés apparentées, ou ses partenaires, agents ou employés, ne saurient être tenus pour responsables ni envers vous, ni toute autre personne, de toute décision prise ou de toute action engagée en se fiant au présent rapport ou de tout dommage conséquent spécial, même s'ils ont été avisés de la possibilité de ces dommages.

Appendix Statistiques

Retrouvez les graphiques et tableaux détaillés dans l'appendix statistiques, l'une des sous-partie du Baromètre des Pratiques de Paiement Atradius d'Octobre 2019, disponible sur www.atradius.fr/publications

[Télécharger en format pdf](#) (disponible uniquement en anglais).



Copyright **Atradius N.V.** 2019

Si, après avoir lu ce rapport, vous souhaitez **plus d'informations sur la manière de protéger vos créances contre le défaut de paiement de vos clients**, vous pouvez consulter le site web Atradius ou, si vous avez des questions plus spécifiques, veuillez nous laisser un message afin qu'un de nos experts vous rappelle. Vous retrouverez dans la section Publications beaucoup d'autres publications d'Atradius sur l'économie mondiale, y compris des rapports sur les pays, des analyses sectorielles, des conseils en matière de gestion du crédit et des articles sur les questions économiques actuelles.

Abonnez-vous au service de notification de nos Publications et recevez chaque semaine des e-mails qui vous informeront de la publication de nouveaux rapports.

Pour en **apprendre plus sur les pratiques de recouvrement des créances B2B en France et dans le monde**, veuillez consulter la Revue sur le recouvrement international d'Atradius Collections (téléchargement gratuit après inscription), disponible sur le site www.atradiuscollections.com.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Suivez-nous [@Atradiusfr](#) ou recherchez [#atradiusppb](#)

AtradiusCréditoyCauciónS.A.
deSegurosyReaseguros
159 rue Anatole France
CS50118
92596 Levallois-Perret Cedex
Téléphone : 01.41.05.84.84

info.fr@atradius.com
www.atradius.fr